

Nous contacter :

Sur le site internet

ael.eaudazur.com

Du lundi au vendredi 8H - 19H / samedi 9H - 12H  
Service d'urgence 24h/24 - 7j/7

0 969 3605 06

Prix d'un appel local

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

Nous rencontrer :

Agence NICE-LITTORAL  
Camin René Pietruschi 06100 Nice  
lundi au vendredi de 9H à 15H30

Nous écrire :

EAU D'AZUR  
TSA 91114  
06209 NICE CEDEX 3



FACTURE 202503310064  
FACTURE SUR RELEVÉ du 25 Mars 2025  
SCANNÉE LE 31.03.2025 PAR A2B  
Votre n° de contrat : 1065407

Facture n°6942027

Adresse desservie :  
CI VILLA TOBIAS  
RDCH LOCAL VIDE ORDURES  
52 RUE SMOLETT  
06300 NICE

Votre n° de contrat : 1065407

CI 0101 (B1-49/387) - 49 - 1/1 - 97 - 97 - A1 - 2503261178002  
CI VILLA TOBIAS  
C/O CABINET OREA SYNDIC  
42 AVENUE DE L'ARBRE INFÉRIEUR  
06000 NICE

Optez pour un service gratuit : la mensualisation de votre facture d'eau.  
Elle permet le règlement de votre facture en 10 fois. Le montant de votre mensualisation est calculé en fonction de votre consommation annuelle. A ce titre, vous recevez une seule facture par an. Vous pouvez revenir à tout moment votre plan de mensualisation en nous contactant par téléphone ou en nous connectant sur votre compte agence en ligne.  
Votre facture dématérialisée : recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour la e-facture sur ael.eaudazur.com rubrique « Mes services ».

### Montant à payer :

37,97 € TTC

comprenant :

Potabilisation et distribution de l'eau	34,97 €
Collecte et dépollution des eaux usées	2,46 €
Organismes publics	0,54 €

(voir détail au verso)

Merci de régler le montant de cette facture à réception, au plus tard le 14 avril 2025.

### Consommation facturée :

1 m<sup>3</sup>

Soit 1 000 litres d'eau

#### Périodes prises en compte :

Abonnement : Avril 2025 à Septembre 2025

#### Consommation :

Mars 2024 à Mars 2025

Prix TTC au litre : 0,00408 €  
(hors abonnement)  
soit 4,0800 au m<sup>3</sup>



### Comment régler votre facture d'eau ?

- Par carte bancaire : Connectez-vous à votre espace abonné sur ael.eaudazur.com
- Par TIP : Retournez l'original daté et signé dans l'enveloppe jointe. N'oubliez pas de joindre un RIB pour la première fois.
- Par chèque libellé à Eau d'Azur dans l'enveloppe jointe et joignez-y le TIP non signé.
- Par espèce : Présentez cette facture et payez en espèce dans la limite d'un montant de 200€ mensuel au guichet de votre bureau de poste (service gratuit eficash).

DECOMpte A  
CONSERVER

Montant  
37,97 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 6 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prêté autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

CI VILLA TOBIAS  
42 AVENUE DE L'ARBRE INFÉRIEUR  
06000 NICE

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00600003000000000694202725  
ICS : FR59EAC656414  
Référence : Montant : 37,97 €  
Créancier : REGIE EAU D'AZUR

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

003110500251 VILLA TOBIAS

941144000186 7820000000069420270060004989706

3797

## Informations techniques

N° compteur	Diamètre	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
D09LA368026	15	99	100	30/06/2024	A la dépose	1 m <sup>3</sup>	COMPTAGE FAIT LE 31.03.2025 PAR AGR	
I24IA312665	15		0	01/07/2024	A la pose	0 m <sup>3</sup>		
I24IA312665	15			15/09/2024	Par estimation	2 m <sup>3</sup>		
I24IA312665	15	0	2	14/03/2025	Par relevé	2 m <sup>3</sup>	2 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>

Votre Facture en détail			Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>Potabilisation et distribution de l'eau</b>							
Abonnement - DIAMETRE 0-15			du 01/04/25 au 30/09/25	1	32,1150	32,12	5,5 %
Consommation - Tranche 1 de 0 à 60 m <sup>3</sup>			du 15/09/24 au 14/03/25	1	1,0232	1,02	5,5 %
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>							
Consommation			du 15/09/24 au 14/03/25	1	2,2369	2,24	10,0 %
<b>Organismes publics</b>							
Prélèvement sur la ressource en eau			du 15/09/24 au 14/03/25	1	0,0700	0,07	5,5 %
Consommation eau potable			du 15/09/24 au 14/03/25	1	0,4300	0,43	5,5 %
Performance des réseaux d'eau potable			du 15/09/24 au 14/03/25	1	0,0100	0,01	5,5 %
Performance systèmes d'assainissement collectifs			du 15/09/24 au 14/03/25	1	0,0100	0,01	10,0 %
			<b>Total général</b>		<b>35,90</b>		<b>37,97</b>

**TVA :** acquittée sur les débitsDont TVA 5,5 % : 1,85 € sur la base 33,65 €  
Dont TVA 10,0 % : 0,22 € sur la base 2,25 €

## Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	Montant à payer :
35,90 €	2,07 €	37,97 €	0,00 €	37,97 €

## Les étapes de la distribution de l'eau

**Captage, potabilisation, distribution, services**

La Métropole Nice Côte d'Azur est le responsable du service dans votre commune. Ce service est assuré par Eau d'Azur.

**Collecte, dépollution et rejet**

La Métropole Nice Côte d'Azur est le responsable du service dans votre commune. Ce service est assuré par Eau d'Azur.

**Protection de l'environnement**

Les Agences de l'Eau veillent à la préservation des ressources en eaux.

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L1617-5, D1617-23, R2342-4, R3342-8-1 et R4341-4 du code général des collectivités territoriales par Monsieur Vincent Ponzetto, Directeur Général de la Régie Eau d'Azur. Le règlement de service est consultable sur le site [www.eaudazur.com](http://www.eaudazur.com) et disponible sur simple demande. Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement expose l'abonné à des frais de relance. La durée de conservation des factures est de 5 ans minimum.

**VOIES DE RECOURS :**

- Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto de la présente facture, en saisissant directement le tribunal judiciaire de Nice (article L1617-5, 1<sup>er</sup>, 3ème alinéa du Code général des collectivités territoriales) ;
- Dans ce même délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez en contester la régularité formelle devant le juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nice (l'article L. 281 du livre des procédures fiscales).